

941^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 13 décembre 2022 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères et
messieurs les conseillers

Réal Dubé
Martin Filion
Catherine Blouin
Amélie Sauvé
Sonia Leblanc
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Sont également présents à cette séance messieurs Daniel Cliche, directeur général, et Pierre Deslauriers, trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2022-12-13-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

– DE MODIFIER l'ordre du jour de la façon suivante :

À la section VIII. Divers, ajouter les points suivants :

1. Mesdames Catherine Blouin et Julie Tremblay – Participation à la formation « Programme Femmes Leaders » – Autorisation
2. Programme de revitalisation des façades commerciales de Matagami – Reconduction du programme – Autorisation
3. Développement Matagami inc. – Support aux opérations d'acquisition des maisons et des terrains – Autorisation

– ET QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que modifié tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-12-13-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 939^E SÉANCE ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le procès-verbal de la 939^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-12-13-03
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- QUE les comptes payés, prélèvements et dépôts directs de novembre 2022, qui s'élèvent à 211 045,13 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 30 novembre 2022, qui s'élèvent à 87 049,66 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de novembre 2022, qui s'élèvent à 141 963,69 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-12-13-04
RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2023 – AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Réal Dubé à l'effet qu'il sera adopté, lors d'une séance extraordinaire le 19 décembre 2022, 16 h, un règlement déterminant les taux de taxes pour l'année 2023 et qui comprendra la taxe foncière générale à divers taux, la compensation pour services municipaux aux propriétaires d'immeubles visés par les paragraphes 4^o et 10^o de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c F-2.1), le tarif de compensation pour les services d'aqueduc, d'égouts, d'enlèvement, transport et disposition des déchets, de collecte sélective (matières recyclables), de location de terrains ainsi que des modalités de paiement et des taux d'intérêt et de pénalité sur les arrérages de taxes, de compensations municipales ou de tout compte divers.

Et que lors de l'adoption dudit règlement, il y ait dispense de lecture.

2022-12-13-05

PROJET DE RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 – DÉPÔT

Conformément à la loi, monsieur le conseiller Réal Dubé dépose le projet de règlement déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2023.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la municipalité.

2022-12-13-06

**APPEL D'OFFRES PUBLIC
MODERNISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CENTRE CIVIQUE
30, RUE CAVELIER
ADJUDICATION DE CONTRAT**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a procédé par voie d'appel d'offres public pour le projet de modernisation de la bibliothèque du centre civique, sis au 30, rue Cavelier à Matagami;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a reçu une (1) seule soumission, soit :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Construction Filiatrault inc.	292 956,30 \$

ATTENDU le rapport d'analyse des soumissions transmis par monsieur Marco Bédard, directeur des Services techniques, daté du 28 novembre 2022, recommandant au conseil municipal d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Filiatrault inc., pour un montant de 292 956,30 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par la conseillère Amélie Sauvé

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ADJUGER le contrat pour le projet de modernisation de la bibliothèque du centre civique au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Filiatrault inc., pour un montant de 292 956,30 \$, taxes incluses;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, le greffier adjoint, soient par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-12-13-07

**PROJET DE MODERNISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CENTRE CIVIQUE, VOLET « MOBILIER ET DÉCORATION »
OFFRE DE SERVICE DE STRUKTURA DESIGN
ATTRIBUTION DE CONTRAT**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le projet « Modernisation de la bibliothèque du centre civique » comporte deux (2) volets, soit celui concernant la construction et celui relatif au mobilier et à la décoration;

ATTENDU QUE le concept du volet « construction » a été conçu en collaboration avec la firme Struktura Architecture inc.;

ATTENDU QUE, afin de conserver l'essence du projet, la Ville de Matagami a demandé une proposition à Struktura Design inc., pour le volet « mobilier et décoration »;

ATTENDU QUE Struktura Design inc. a déposé une proposition pour un montant de 68 349,04 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12.6 du Règlement numéro 362-2018 sur la gestion contractuelle, la Ville peut octroyer un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ATTRIBUER à Struktura Design inc. le contrat pour le volet « mobilier et décoration » du projet de modernisation de la bibliothèque du centre civique, pour un montant de 68 349,04 \$, taxes en sus;
- ET QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-12-13-08

**MONSIEUR ÉRIC PINARD
POSTE DE JOURNALIER-OPÉRATEUR
EMBAUCHE – AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'un concours a été affiché dans le but de pourvoir un poste de journalier-opérateur;

ATTENDU QU'à la suite de la procédure d'entrevue, le directeur général, monsieur Daniel Cliche, a recommandé l'embauche de M. Éric Pinard au poste de journalier-opérateur.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- D'EMBAUCHER monsieur Éric Pinard au poste de journalier-opérateur, et ce, à compter du 22 novembre 2022, selon les termes formulés dans l'offre faite le 14 novembre dernier;
- ET QUE les conditions et avantages soient conformes à la convention collective des salariés municipaux en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-12-13-09

**POSTE DE JOURNALIER-OPÉRATEUR
PERMANENCE DE MONSIEUR MICHAËL DION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Michaël Dion occupe le poste de journalier-opérateur depuis le 13 avril 2022;

ATTENDU QU'à la conclusion de la période d'essai édictée à la convention collective des salariés municipaux, monsieur Dion a démontré qu'il possède les qualités adéquates aux fins dudit poste;

ATTENDU QUE monsieur Marco Bédard, directeur des Services techniques, recommande la permanence de monsieur Michaël Dion.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par la conseillère Amélie Sauvé

- D'ACCORDER à monsieur Michaël Dion son statut d'employé permanent au poste de journalier-opérateur au service des Travaux publics de la Ville de Matagami, et ce, à compter du 28 novembre 2022;
- ET QUE les autres conditions et avantages soient conformes à la convention collective des salariés municipaux en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-12-13-10
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
MADAME CHANTAL JOLIN
56, RUE EASTMAIN, LOT 5 983 808
APPROBATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE madame Chantal Jolin, propriétaire, a déposé une demande de dérogation mineure adressée au conseil municipal relativement à l'immeuble situé au 56, rue Eastmain, lot 5 983 808;

ATTENDU QU'en vertu du règlement numéro 347-2015, le conseil peut accorder des dérogations mineures au règlement de zonage de la Ville;

ATTENDU QUE conformément à l'article 2.3.5 du règlement numéro 347-2015, le comité consultatif d'urbanisme a étudié ladite demande lors de sa séance du 7 novembre 2022;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à l'égard de cette demande (recommandation 2022-11-07-01);

ATTENDU QUE le greffier a fait publier dans l'hebdomadaire Le Citoyen, en date du 23 novembre 2022, un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de la présente séance, ainsi que la nature et les effets de ladite demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil et à la suite de l'invitation faite par le maire aux personnes présentes dans l'assistance, aucune personne ne s'est fait entendre sur l'objet de ladite demande de dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Fillion

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

– D'ACCORDER la demande de dérogation mineure présentée par madame Chantal Jolin pour la propriété sise au 56, rue Eastmain, lot 5 983 808, à savoir de :

- permettre la largeur de la résidence à 6,26 m au lieu d'un maximum de 4,9 m;
- réduire la longueur de la résidence à 12,33 m au lieu d'un minimum de 15 m;
- réduire la marge de recul latérale de la résidence à 0,12 m au lieu de 1,5 m;
- réduire la marge de recul latérale de la remise « A » à 0,19 m au lieu de 1 m;
- permettre de conserver la superficie de la remise « A » à 25 m² au lieu d'un maximum de 15 m²;

et ce, conditionnellement à ce que :

- la remise « B » soit démolie, puisqu'aucun permis n'a été pris au préalable;
- qu'une servitude d'empiètement soit enregistrée au préalable pour l'empiètement des toitures de la résidence et de la remise « A » sur le lot 5 983 809;

le tout tel que précisé dans le Règlement de zonage numéro 343-2015 et ses amendements;

- ET QUE la demande ainsi accordée soit alors réputée conforme au Règlement de zonage numéro 343-2015 et ses amendements.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-12-13-11

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – POSTES DE MONITEUR EN CHEF DES TERRAINS DE JEUX, ANIMATEURS DES TERRAINS DE JEUX ET PRÉPOSÉS AUX ESPACES VERTS

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION ET SIGNATAIRE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉE par la conseillère Sonia Leblanc

- D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière pour les postes de moniteur en chef des terrains de jeux, animateurs des terrains de jeux et préposés aux espaces verts dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2023, auprès d'Emploi et Développement social Canada;
- D'AUTORISER la contribution financière nécessaire de la Ville de Matagami pour assurer la portion de financement de l'organisme demandeur;
- ET D'AUTORISER madame Julie Tremblay, directrice adjointe des finances et trésorerie, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le formulaire de demande et toute entente à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-12-13-12

PORTEFEUILLE DES ASSURANCES DE DOMMAGES POUR L'ANNÉE 2023 – RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'en 2020, la Ville de Matagami a procédé par voie d'appel d'offres public afin d'attribuer son contrat d'assurances de dommages (assurances générales) pour l'exercice financier de l'année 2021, et ce, selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (LCV);

ATTENDU QU'à la suite de cet exercice, le contrat a été octroyé à BFL Canada risques et assurances inc.;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 573.1.2 de la LCV, toute municipalité peut reconduire un contrat d'assurance sans demande de soumissions pour une période n'excédant pas cinq (5) ans, incluant celle de l'adjudication initiale;

ATTENDU QUE les échéances actuelles pour les assurances des biens et celles pour les assurances responsabilité ne sont pas synchronisées;

ATTENDU QUE la Ville veut harmoniser les échéances des deux (2) types d'assurances et a demandé à BFL Canada une proposition de renouvellement pour sa couverture complète d'assurances de dommages pour l'année financière 2023;

ATTENDU QUE la proposition a été analysée par le consultant de la Ville de Matagami, la firme Consulrisk inc., et aux termes de cette analyse, il est recommandé à la Ville d'accepter ladite proposition, qui représente une augmentation globale de 8,6 %, du fait que le marché général de l'assurance s'est énormément durci et qu'il y a aussi peu d'alternatives dans le domaine de l'assurance pour les marchés institutionnels et municipaux.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ATTRIBUER le portefeuille des assurances de dommages de la Ville de Matagami pour l'année 2023 à la firme BFL Canada risques et assurances inc., pour un montant de 201 880 \$, taxes en sus, tel que recommandé par la firme Consulrisk inc., dans son rapport d'analyse présenté par madame Lidia Andreani, le 7 décembre 2022, lequel montant se ventile de la façon suivante :

1) Portion relative aux assurances de biens

• Automobile :	9 195 \$
• Biens :	82 511 \$
• Fidélité des employés/perte d'argent :	990 \$
• Chaudières et machines :	2 500 \$
• Accident (pompiers et conseil) :	<u>1 102 \$</u>
Total :	96 298 \$

2) Portion relative aux assurances responsabilité

• Responsabilité civile générale :	46 125 \$
• Responsabilité excédentaire « Umbrella » :	11 086 \$
• Responsabilité municipale :	<u>40 871 \$</u>
Total :	98 082 \$

3) Honoraires du courtier **7 500 \$**

Total **201 880 \$**

- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, trésorier et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-12-13-13
MONSIEUR RÉAL ALLAIRE
RADIATION DE TAXES
1, RUE EASTMAIN ET 120, RUE NOTTAWAY
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'il y a lieu de régulariser certains dossiers d'arrérages de taxes;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a obtenu, le 9 janvier 2019, un jugement de la Cour du Québec (numéro 605-22-002869-188) à l'égard des arrérages de taxes des années 2016 à 2018 pour les propriétés sises aux 1, rue Eastmain et 120, rue Nottaway, appartenant à monsieur Réal Allaire;

ATTENDU QUE pour lesdits dossiers, la perspective de récupérer les sommes dues est nulle.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- QUE la Ville de Matagami consente à la radiation des arrérages de taxes foncières de l'année 2019, soit la somme de 1 673,79 \$ en capital et intérêts, pour le dossier du 1, rue Eastmain, appartenant à monsieur Réal Allaire (matricule 2214-93-1656);
- ET QUE la Ville de Matagami consente à la radiation des arrérages de taxes foncières de l'année 2019, soit la somme de 165,96 \$ en capital et intérêts, pour le dossier du 120, rue Nottaway, appartenant à monsieur Réal Allaire (matricule 2314-37-1170).

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-12-13-14

**L'ORDRE LOYAL DES MOOSES LOGE MATAGAMI NO. 1524 INC.
RADIATION DE TAXES – 10, RUE GALINÉE – AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'il y a lieu de régulariser certains dossiers d'arrérages de taxes;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a obtenu, le 24 septembre 2020, un jugement de la Cour du Québec (numéro 605-22-002990-208) à l'égard des arrérages de taxes de l'année 2019 pour la propriété sise au 10, rue Galinée, appartenant à L'Ordre Loyal des Mooses Loge Matagami no. 1524 inc.;

ATTENDU QUE pour ledit dossier, le conseil municipal de l'époque ne souhaitait pas récupérer cette bâtisse.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- ET QUE la Ville de Matagami consente à la radiation des arrérages de taxes foncières de l'année 2019, soit la somme de 6 054,59 \$ en capital et intérêts, pour le dossier du 10, rue Galinée, appartenant à L'Ordre Loyal des Mooses Loge Matagami no. 1524 inc. (matricule 2314-71-6320).

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-12-13-15

**MADAME JEANNE CREGHEUR
RADIATION DE TAXES
15, RUE RUPERT
AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'il y a lieu de régulariser certains dossiers d'arrérages de taxes;

ATTENDU QUE pour ledit dossier, la perspective de récupérer les sommes dues est nulle.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;

- ET QUE la Ville de Matagami consente à la radiation des arrérages de taxes foncières de l'année 2019, soit la somme de 150,04 \$ en capital et intérêts, pour le dossier du 15, rue Rupert, appartenant à madame Jeanne Cregheur (matricule 2214-91-9291).

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-12-13-16
SURPLUS ACCUMULÉ – CRÉATION D'UNE AFFECTATION POUR L'ÉQUILIBRATION BUDGÉTAIRE DES ANNÉES FUTURES
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE dans le cadre de la préparation budgétaire de l'année 2021, le conseil municipal avait décidé de prévoir des sommes pouvant être utilisées dans les prochaines années afin d'équilibrer de futures années budgétaires;

ATTENDU QUE le conseil municipal en a décidé de même pour le budget de l'année 2022;

ATTENDU QUE ces montants représentent 50 000 \$, pour l'année 2021, et 37 000 \$, pour l'année 2022, totalisant une somme de 87 000 \$.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- DE CRÉER une affectation spécifique du surplus accumulé d'un montant de 87 000 \$, à titre d'affectation pour l'équilibration budgétaire des années futures.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-12-13-17
STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE
RAPPORT 2021 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Dépôt pour information.

2022-12-13-18
FONDATION DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – FONDS NORD-DU-QUÉBEC
PARTICIPATION À LA CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a déjà souscrit à la campagne de financement de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue pour les années 2006 à 2022;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire renouveler sa participation à la campagne de souscription de la Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue – Fonds Nord-du-Québec.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- QUE la Ville de Matagami participe à la campagne de financement de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, Fonds Nord-du-Québec, en souscrivant pour une somme de 1 000 \$, et ce, pour l'année 2023.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-12-13-19

**FONDATION HOSPITALIÈRE D'AMOS INC.
PARTICIPATION À LA CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION
AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a déjà souscrit à la campagne de financement de la Fondation hospitalière d'Amos pour les années 2006 à 2022;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire renouveler sa participation à la campagne de financement de la Fondation hospitalière d'Amos inc.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉE par le conseiller Martin Filion

- QUE la Ville de Matagami participe à la campagne de financement de la Fondation hospitalière d'Amos inc., en souscrivant pour une somme de 1 000 \$, et ce, pour l'année 2023.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-12-13-20

**PERMIS D'AFFAIRES « USINAGE MOBILE BAIE-JAMES »
MONSIEUR MARC PICHETTE**

Dépôt pour information.

2022-12-13-21

**PERMIS D'AFFAIRES « RESTO PUB LE BORÉAL INC. »
MADAME JULIE STEWART**

Dépôt pour information.

2022-12-13-22
SERVICE DES INCENDIES
EMBAUCHE DE POMPIERS VOLONTAIRES

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉE par la conseillère Catherine Blouin

- D'AUTORISER l'embauche de deux (2) pompiers volontaires, soit madame Lydia Pedneault et monsieur Pascal Bergeron;
- QUE ces embauches soient effectives en date du 22 novembre 2022;
- QUE ces embauches soient assujetties à une période d'essai de douze (12) mois, tel que recommandé par monsieur Mathieu Pichette, lieutenant au Service de sécurité incendie, dans sa note de service du 22 novembre 2022;
- ET QUE les conditions et avantages soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami pour ce poste.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-12-13-23
DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU
CONSEIL – DÉPÔT

Comme exigé par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), sont déposées les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants :

- monsieur le maire René Dubé;
- mesdames les conseillères Catherine Blouin, Amélie Sauvé et Sonia Leblanc et messieurs les conseillers Réal Dubé, Martin Filion et Pierluc Brousseau.

2022-12-13-24
REGISTRE 2022 DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS EN VERTU DE LA
LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE
DÉPÔT

Selon la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), monsieur Pierre Deslauriers, greffier, dépose le registre public des déclarations des membres du conseil pour l'année 2022, pour lequel aucun don, marque d'hospitalité ou autre avantage n'a été reçu.

2022-12-13-25
SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL
DATES ET HEURES POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE selon l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- QUE les séances ordinaires du conseil de la Ville de Matagami pour l'année 2023 se tiennent à 19 h 30 le deuxième mardi de chaque mois, à l'exception de celle du mois de janvier qui sera tenue le troisième mardi du mois, à savoir :
 - a) le 17 janvier;
 - b) le 14 février;
 - c) le 14 mars;
 - d) le 11 avril;
 - e) le 9 mai;
 - f) le 13 juin;
 - g) le 11 juillet;
 - h) le 8 août;
 - i) le 12 septembre;
 - j) le 10 octobre;
 - k) le 14 novembre; et
 - l) le 12 décembre.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-12-13-26
CORRESPONDANCE

1. AUTRES

a) *Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James*

- i) Lettre du 5 décembre 2022 – Fin, au 31 décembre 2023, de l'entente sur l'équité fiscale, la fourniture de services sur la protection incendie, la cueillette et la disposition des matières résiduelles, les services de la culture et des loisirs

2022-12-13-27
CHEFS DE SERVICE
RAPPORT MENSUEL – NOVEMBRE 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉE par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'APPROUVER le rapport mensuel de novembre 2022 du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance;

- D'APPROUVER le rapport mensuel de novembre 2022 de monsieur Mathieu Pichette, lieutenant au Service de sécurité incendie, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel de novembre 2022 du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance;
- ET D'APPROUVER le rapport mensuel de novembre 2022 du directeur du Service des loisirs, monsieur Étienne Gravel, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-12-13-28

**MESDAMES CATHERINE BLOUIN ET JULIE TREMBLAY
PARTICIPATION À LA FORMATION « PROGRAMME FEMMES
LEADERS » – AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- D'AUTORISER la participation de mesdames Catherine Blouin, conseillère, et Julie Tremblay, directrice adjointe des finances et trésorerie, à participer à la formation en ligne « Programme Femmes Leaders », qui aura lieu les mardis et jeudis, du 7 au 23 février 2023;
- ET D'EN AUTORISER les dépenses conformément aux politiques en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-12-13-29

**PROGRAMME DE REVITALISATION DES FAÇADES COMMERCIALES DE
MATAGAMI – RECONDUCTION DU PROGRAMME – AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'il reste, dans le programme de revitalisation des façades commerciales de Matagami, des sommes inutilisées de l'ordre de 35 000 \$.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- DE RECONDUIRE le Programme de revitalisation des façades commerciales de Matagami, et ce, jusqu'à épuisement des fonds.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-12-13-30

DÉVELOPPEMENT MATAGAMI INC.

**SUPPORT AUX OPÉRATIONS D'ACQUISITION DES MAISONS ET DES
TERRAINS – AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉE par la conseillère Catherine Blouin

- DE VERSER à Développement Matagami inc., une contribution ponctuelle de 25 000 \$, et ce, afin de favoriser le démarrage du projet d'acquisition des maisons et des terrains de Mine Matagami, une compagnie Glencore.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-12-13-31

PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) personnes sont présentes et une période de questions est tenue à leur intention.

De plus, la Ville de Matagami invite la population, en amont de chaque séance du conseil, à transmettre également leurs questions par courrier électronique. Pour la séance du mois de décembre, aucune question n'a été reçue par courriel.

2022-12-13-32

LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- DE LEVER la séance à 19 h 50.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Pierre Deslauriers

PIERRE DESLAURIERS, OMA
GREFFIER